

**Programme « retraites » - Partie II « Objectifs / Résultats »**  
**Objectif n° 5 : Garantir la viabilité financière des régimes de retraite.**

**Indicateur n° 5-1 : Taux d'adéquation des dépenses avec les recettes...**

**1<sup>er</sup> sous-indicateur : ...de la CNAV**

**2<sup>ème</sup> sous-indicateur : ...de l'ensemble des régimes de retraite de base**

*Finalité* : le premier sous-indicateur de taux d'adéquation des dépenses et des recettes retenu est similaire à celui présenté pour chacune des branches de la protection sociale examinées dans les différents programmes de qualité et d'efficacité. Il vise à apprécier l'équilibre financier du régime général de la branche vieillesse. Afin d'examiner également les évolutions de la soutenabilité financière de l'ensemble du système de retraites et en raison de la coexistence d'un grand nombre de régimes, un second sous-indicateur similaire, mais portant sur l'ensemble des régimes de retraite de base, est également présenté.

*Résultats* : sur le champ de la CNAV (1<sup>er</sup> sous-indicateur), l'équilibre réalisé et projeté est le suivant :

Année	2009	2010	2011 (p)	2012 (p)	2013 (p)	2014 (p)	2015 (p)	Objectif
Recettes (Md€)	91,4	93,4	100,6	104,9	109,4	114,0	119,5	Redressement
Dépenses (Md€)	98,7	102,3	106,6	110,7	115,2	119,7	124,1	
Solde (Md€)	-7,2	-8,9	-6,0	-5,8	-5,9	-5,6	-4,6	
Recettes / dépenses	92,7%	91,3%	94,4%	94,8%	94,9%	95,3%	96,3%	

Source : PLFSS pour 2012.

Outre les tendances de fond affectant les dépenses de retraite - l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom et impact financier de la mesure de retraite anticipée -, l'exercice 2009 de la CNAV enregistre l'incidence pleine du ralentissement des recettes de la branche vieillesse en raison de la détérioration de la conjoncture économique : comme celles-ci ne progressent que de + 2,3 %, malgré l'impact positif du transfert à la branche famille d'une tranche supplémentaire du financement des majorations de pensions à raison des enfants élevés, alors que les dépenses poursuivent sur leur tendance dynamique (+ 3,8 %), le taux de couverture des charges de la CNAV par ses produits chute à 92,7 %. La prévision pour 2010 prolonge cette tendance, avec une nouvelle dégradation du ratio recettes / dépenses (91,3 %). L'exercice 2011 verra en revanche un redressement sous les premiers effets de la réforme des retraites : l'impact ne porte pas tant sur les dépenses puisque seule une demi-génération est concernée par l'élévation de l'âge de la retraite, que sur les recettes, la CNAV bénéficiant d'un transfert supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) d'un montant estimé à 3,5 Md€. Le taux d'adéquation des dépenses avec les recettes s'établirait donc à 94,4 %.

En 2012, la CNAV bénéficiera à la fois d'un impact financier plus important sur ses dépenses de l'élévation des âges de la retraite prévue par la réforme des retraites de 2010, évalué à 1,3 Md€ (cf. indicateur « objectifs/résultats » n° 5-2), et de recettes en hausse appréciable sous l'effet des mesures du plan de réduction des déficits publics annoncé le 24 août 2011, qui prévoit l'affectation de 6 Md€ de recettes supplémentaires à la Sécurité sociale, dont 4 Md€ au titre de la réduction des niches sociales. Le déficit de la branche vieillesse du régime général se réduirait ainsi de 0,2 Md€ ; faisant passer le taux d'adéquation des recettes aux dépenses à 94,4 %. Les exercices suivants seront gouvernés par des évolutions analogues, mais qui ne parviendront qu'à stabiliser le déficit de la CNAV en valeur. Toutefois, l'année 2015 verra réalisée la première tranche du transfert de points de cotisation de l'assurance chômage vers l'assurance vieillesse, pour un montant de 0,7 Md€, prévu dans la trajectoire de retour à l'équilibre financier du système de retraite dans son ensemble à l'horizon 2018. De la sorte, la réduction du déficit de la CNAV pourra être réduit à 4,6 Md€.

Si l'on élargit l'analyse à l'ensemble des régimes de base (2<sup>ème</sup> sous-indicateur), l'équilibre réalisé et projeté s'établit comme suit :

Année	2009	2010	2011 (p)	2012 (p)	2013 (p)	2014 (p)	2015 (p)	Objectif
Recettes (Md€)	179,4	183,3	194,5	202,8	209,5	216,5	223,9	Redressement
Dépenses (Md€)	188,3	194,1	202,6	210,5	217,8	224,8	231,3	
Solde (Md€)	-8,9	-10,8	-8,1	-7,7	-8,3	-8,3	-7,4	
Recettes / dépenses	95,3%	94,4%	96,0%	96,4%	96,2%	96,3%	96,8%	

Source : PLFSS pour 2012.

Le passage à l'ensemble des régimes se traduit par une extension importante du champ, le régime général ne représentant qu'environ la moitié du total des sommes dépensées sur le champ de la retraite de base, soit une part bien moindre que pour les autres branches (cf. l'indicateur de cadrage n° 11 du présent programme et la synthèse par branche présentée à l'indicateur « objectifs/résultats » n° 1-1 du programme « Financement »). Les évolutions du taux d'adéquation des dépenses avec les recettes de l'ensemble des régimes de retraite de base sont identiques à celles dans le régime général, toutefois à un niveau plus élevé du fait de l'existence de régimes dont l'équilibre est garanti par des mécanismes spécifiques (intégrations financières, affectation de taxes, subventions de l'Etat) - cf. indicateur de cadrage n° 12.

Construction des sous-indicateurs : fondé sur les comptes de la branche vieillesse du régime général pour les exercices clos jusqu'en 2010 et prévisionnels de 2011 à 2015, le premier sous-indicateur rapproche, année après année, le total des charges supportées par la CNAV au total de ses produits et apprécie l'écart éventuel entre ces deux grandeurs.

Le second sous-indicateur est construit de manière similaire, mais sur le champ de l'ensemble des régimes de retraite de base de la sécurité sociale.

Dans les deux cas, l'équilibre de base de la branche est apprécié à l'aide du scénario macroéconomique sous-jacent aux projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012. Ce scénario inclut les mesures nouvelles et peut de ce fait différer des prévisions publiées dans le rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Précisions méthodologiques : les valeurs sont exprimées en milliards d'euros courants. Les charges et produits présentés ici sont cohérents avec la définition retenue pour la LFSS : il s'agit de grandeurs nettes. Ainsi, les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations et n'intègrent pas les dotations sur provisions et admissions en non valeur (ANV) sur actifs circulants. Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Les données portant sur l'ensemble des régimes de retraite de base sont consolidées par l'élimination symétrique en charges et en produits de certains transferts, parmi lesquels les mécanismes de compensation démographique. Une modification de la méthodologie de consolidation des comptes est intervenue en 2011 qui affecte le calcul des charges et produits nets, sans impact sur le solde. Les comptes des branches vieillesse du régime général et de l'ensemble des régimes de base présentés à cet indicateur ont donc été recalculés, ce qui explique les légers écarts avec le précédent programme de qualité et d'efficience « Retraites », les séries présentées ici sont toutefois homogènes.